



MGEN

Le groupe MGEN en bref

Avec près de 4 millions de personnes protégées, Mgen est un acteur majeur de la protection sociale. Créée en 1946, la Mutuelle gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et Sports et des personnels de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

Référencée depuis 2008 en tant qu'organisme complémentaire santé et prévoyance des personnels de ces ministères, Mgen propose une gamme d'offres élargie associant santé, prévoyance, action sociale, adaptée aux évolutions de la vie personnelle et professionnelle de ses adhérents et de leurs proches. Mgen propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous les publics ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations par le biais de la structure ISTYA collectives.

Acteur global de santé, le groupe est doté d'une offre de soins diversifiée, à travers ses 33 établissements sanitaires et médico-sociaux et centres médicaux et dentaires.

Mgen salarie 9295 personnes, et 18500 militants et correspondants concourent à son rayonnement.

Acteur de santé Mgen souhaite également être acteur de société. Elle s'associe à de nombreux organismes pour défendre les droits de l'homme, des enfants, des personnes en situation de handicap, la laïcité, la liberté de la presse...

Au niveau national, Mgen a noué un partenariat avec la mission interministérielle contre les violences faites aux femmes et s'est engagée à sensibiliser les professionnels de santé de ses établissements mais aussi les psychologues des Espaces d'Accueil et d'Ecoute (implantés dans chaque département) sur cette problématique afin qu'ils puissent être des relais de prévention, de dépistage et d'informations. Une plaquette d'information mise à disposition dans nos accueils a été réalisée dans le cadre de nos mémentos santé sur ce thème.

Au niveau départemental, nous avons naturellement signé le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous sommes engagés à publier chaque année un article contre les violences faites aux femmes dans notre bulletin départemental édité à 17000 exemplaires, à mettre à disposition dans notre accueil des dépliants sur les contacts en Indre et Loire et enfin à sensibiliser les conseillers d'accueil à cette thématique.